

BLV Mag

n° 198
Février 2021



Dossier

L'ACCESSIBILITÉ
DANS LA VILLE

Sommaire



4 **La rétro du mois**
Les temps forts en image

6 **Le dossier**
L'accessibilité dans la Ville

10 **La ville s'engage**
Pour l'esthétique urbaine,
pour votre sécurité et
pour l'environnement

11 **Vie d'asso**
Bourg-lès-Valence Ski Montagne

12 **Le portrait**
Célia Félix

14 **Tribunes**
Libre expression

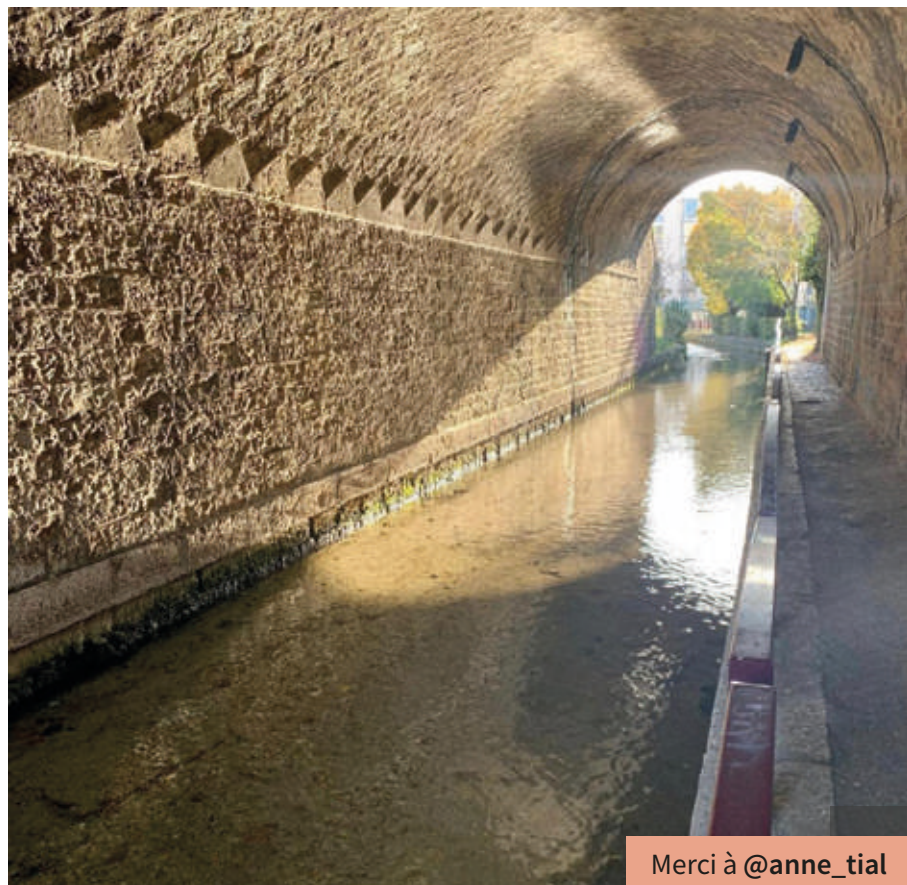
15 **La recette du mois**
État civil



La photo du mois — à vos clichés !



Chaque mois, l'équipe de rédaction du BLV Mag sélectionne un cliché trouvé sur le réseau social Instagram avec le hashtag **#bourglesvalence**



Merci à @anne_tial

Le mot du Maire

“ **Bourg-lès-Valence est une ville en mouvement qui se modernise au fil de ses investissements** ”



Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

Ce numéro de BLV Mag est en partie consacré à l'accessibilité, un sujet qui nous concerne tous en tant que citoyen.

Vous le constatez, Bourg-lès-Valence est une ville en mouvement qui se modernise au fil de ses investissements et ceux-ci doivent toujours intégrer les usages des personnes en situation de handicap. De manière volontariste, la municipalité anticipe toujours les questions d'accessibilité et a d'ailleurs voté dès 2015 un plan d'aménagements sur 9 ans qui suit son cours.

Vous trouverez dans ce magazine quelques exemples qui attestent de notre détermination sur ce sujet.

Inscrite au rang de nos priorités pour l'année 2021, le plan commerces, initié il y a maintenant plusieurs semaines, se concrétise avec la tenue d'un diagnostic complet établi avec les commerçants de notre ville. La municipalité vous présentera très prochainement les mesures qui visent à soutenir les commerçants de Bourg-lès-Valence lourdement impactés par les effets de la crise sanitaire.

Enfin, à travers cet édito, je souhaite rendre un hommage appuyé à Olympia Blasco, conseillère municipale, qui vient de nous quitter. J'adresse, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

La rétro du mois — les temps forts en image



18 décembre

LA ROSERAIE AUX CADEAUX

Bourg-lès-Valence est une ville solidaire et généreuse. L'opération de la "Roseraie aux cadeaux" l'a encore démontré. Malgré l'annulation du Village de Noël, le partenariat entre la Ville de Bourg-lès-Valence et le Secours populaire a permis de récolter plus de 400 jouets qui ont été distribués aux enfants des plus démunis. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont fait un don dans les écoles ou qui ont apporté des jouets le 18 décembre dernier en salle des Mariages, à l'Hôtel de ville.



20 janvier

PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE 2021

Le premier Conseil municipal de cette nouvelle année s'est déroulé le mercredi 20 janvier. Il a été retransmis en direct sur la page Facebook de la Ville. Au programme : Rapport d'orientation budgétaire 2021, convention de mise à disposition du théâtre le Rhône pour les "concerts chorales Drôme-Ardèche", marché de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du tennis club...



11 janvier

LES LAURÉATS DU JEU CONCOURS « MA VILLE EN FÊTE »

À l'occasion de la 3^e édition du concours "Ma ville en fête", 80 participants ont illuminé notre ville. Ainsi, la magie de Noël était présente dans nos rues et nos quartiers. Il a été désigné 2 gagnants par catégorie. Dans la catégorie "maison et jardin" : Monsieur Kambourian, rue de la Ciboulette et Madame Bourgeac, allée des Épailleteurs. Dans la catégorie "appartement" : Madame Prost, place des Rencontres et Madame Ly, avenue Jean-Moulin. Dans la catégorie "commerce" : Shay'm Lashes, avenue Marc-Urtin et l'Épicerie Rhône-Alpes, rue Mozart.



21 janvier

LA POLICE MUNICIPALE DANS LES BUS

Afin d'assurer la sécurité des usagers dans les bus, les policiers municipaux effectuent régulièrement des contrôles sur le réseau Citéa. Pour ce faire, la Ville a signé une convention de partenariat avec Valence Romans Déplacements.



22 janvier

LA VITROPHANIE DE L'HÔTEL DE VILLE FAIT PEAU NEUVE

Vous l'avez sûrement remarqué, les photos qui décorent la mairie ont été remplacées. Elles symbolisent nos jumelages avec les villes d'Ebersbach an der Fils, d'Ebersbach-Neugersdorf (Allemagne), de Talin (Arménie) et de l'Artsakh.

LE BLV MAG DISPONIBLE EN VERSION AUDIO

Chantal Pauchard et Monique Cheret enregistrent chaque mois le BLV Mag en version audio et permettent ainsi aux déficients visuels d'avoir accès au bulletin municipal. Pour les remercier, Madame le Maire, Marlène Mourier, Audrey Renaud, adjointe aux solidarités et Sophie Tanchon, conseillère municipale déléguée aux personnes en situation de handicap, leur ont remis un ballotin de chocolats. Le BLV Mag en version audio est disponible à l'accueil de la Mairie. Carole Giraudeau, gérante de la friperie Gest'Dress a également été récompensée pour le don de nombreux vêtements au Vestiaire bourcain. Merci à toutes !



23 décembre





L'ACCESSIBILITÉ, priorité du quotidien

Programmé sur 9 ans, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un calendrier qui permet de planifier les travaux de mise en accessibilité des ERP (établissement recevant du public).

Le handicap revêt plusieurs formes. Il peut être physique, sensoriel, mental, psychique ou cognitif, temporaire ou permanent. Les personnes à mobilité réduite (PMR) sont concernées par les travaux d'accessibilité mais il ne faut pas oublier toutes les autres formes de handicap.

Conformément à la loi qui impose que les installations et les locaux ouverts au public soient accessibles à tous, notamment aux personnes handicapées, la Ville s'est donc engagée depuis 2015 dans l'élaboration d'un calendrier Ad'AP, suivi par la Commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées (CCAPH). Compte tenu du grand nombre de bâtiments concernés, les travaux ont débuté en 2016 et s'étendent jusqu'en 2024 avec un budget total de plus de 3 millions d'€.

Depuis sa mise en place, chaque année, de nouveaux chantiers sont réalisés. Pour chaque opération de travaux, des études sont menées en amont pour retenir la meilleure qualité d'usage mais également la faisabilité, en répondant à tous les types de handicap.

Liste non exhaustive DE TRAVAUX RÉALISÉS

En 2017 : travaux dans les groupes scolaires Barthelon, Jacques-Reynaud, Armailler (traitement des accès, réfection, création et adaptation de sanitaires PMR, réfection des cours de récréation et entourage d'arbres...) à la MPT de Chony (création d'un sanitaire PMR)... pour un montant de 263 000 €.

En 2018 : travaux dans les groupes scolaires Robert-Monnet et Barthelon (traitement des entrées de bâtiment, création de rampes d'accès...), dans les MPT des Chirouzes, du Vieux-Bourg et à la MJC Jean-Moulin (mise en conformité des escaliers, reprise de la signalétique...), au Centre musical (réfection du parking), au dojo du COSEC (création sanitaire PMR)... pour un montant de 380 000 €.

En 2019 : travaux dans les groupes scolaires de l'Armailler et Germain-Fraise (mise en place d'un visiophone adapté aux PMR et aux malentendants, reprise de la signalétique adaptée), au stade Joseph-Claret (création de cheminements et d'abris pour personnes à mobilité réduite, mise en accessibilité des vestiaires, buvettes et club-house). En partenariat avec Valence Romans Déplacements, création de 25 quais bus adaptés et accessibles à tous.

En 2020 : aménagement des entrées du bâtiment du tennis club (création de deux rampes d'accès et remplacement des menuiseries) et réhabilitation des vestiaires adaptés aux PMR.

LE PROGRAMME À VENIR

Pour cette année 2021, à la halle des Sports des Trois Sources, un élévateur pour l'accès aux tribunes sera installé et les vestiaires seront réaménagés (aménagement sanitaire PMR et création d'un espace douches pour accueillir les personnes en fauteuil roulant).

Pour les années à venir, différents travaux seront effectués comme au groupe scolaire du Moulin d'Albon (aménagement des sanitaires PMR), groupe scolaire Jean-Moulin (mise en accessibilité), dans les locaux associatifs situés place de la Liberté et rue Jean-Vacher (mise en accessibilité), au stade Girodet (aménagement extérieur et accès), au gymnase du COSEC (mise en accessibilité), à la maternelle de Chony (mise en accessibilité)...

Ainsi, la commune a tenu ses engagements, en ayant effectué les différentes tranches de travaux prévus.



UNE ACCESSIBILITÉ PRIVILÉGIÉE LORS DES ÉVÉNEMENTS

Même si la situation sanitaire ne permet pas d'organiser d'événements, la Ville souhaite que chacun puisse participer à la fête, lorsque la vie reprendra son cours "normal".

Beaucoup de personnes en situation de handicap se déplacent pour profiter des spectacles organisés sur la commune. Afin de leur offrir des conditions d'accueil optimales et les plus sécurisantes possibles, les services de la Ville, en collaboration avec la commission communale d'accessibilité, réfléchissent à l'installation d'espaces réservés et protégés. En 2019, pour le festival MusiKàBourg, une zone a été matérialisée devant la scène, avec un espace réservé aux personnes en fauteuil leur permettant ainsi de profiter au mieux du concert. Conscients des progrès à faire en la matière et à l'appui de ce retour d'expérience, le dispositif a été amplifié pour l'inauguration de l'île-parc Girodet. Un podium a été installé sur le parvis du théâtre Le Rhône, face à l'écran géant permettant, depuis l'esplanade, de suivre en direct l'intégralité de la soirée. Trois bénévoles étaient chargés de l'accueil des personnes en situation de handicap : un pour les guider du parking réservé jusqu'à la plateforme, un pour les placer sur le podium et un pour manipuler l'élévateur.



DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES

Chaque année, au mois d'avril, une action de sensibilisation au handicap dans le milieu scolaire est menée dans les écoles de la ville. Toutes les classes de CE1 sont conviées, tour à tour, à l'école Germain-Fraisse pour une matinée placée sous le signe de l'acceptation de la différence et de la compréhension du handicap.

Sous forme d'ateliers autour des différents types de déficiences, les intervenants (l'Association des Chiens Guides d'Aveugles, l'APF, Voir Ensemble, l'ADAPEI, La Providence et l'APAJH) apportent des réponses concrètes aux questionnements des enfants. Les ateliers permettent aux jeunes écoliers de se mettre en situation et de comprendre réellement ce qu'est un handicap, sans préjugés. Une très belle action où se développent des opportunités de rencontres avec des personnes en situation de handicap, ce qui facilite les relations et le vivre ensemble.

La ville s'engage pour l'esthétique urbaine, pour votre sécurité et pour l'environnement

Vos murs de clôture, mode d'emploi

Lorsque vous envisagez la construction d'un mur de clôture, des règles inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont à respecter.

Dois-je demander une autorisation ?

Oui, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux en mairie en vous y prenant au moins un mois à l'avance.

Est-ce que je peux faire ce que je veux ?

Malheureusement non ! Les clôtures sont réglementées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est très important de s'informer sur les modalités. Contactez le service urbanisme : dau@bourg-les-valence.fr
☎ 04 75 79 45 60.

Pourquoi exiger des règles pour construire une clôture ?

Pour 4 raisons principales :

1. La sécurité

Si votre propriété est située en zone inondable, les murs de clôture sont strictement interdits. Les expériences dramatiques montrent que les murs accentuent le risque d'inondations en augmentant la vitesse de circulation de l'eau. Ils finissent par céder à la pression hydraulique, peuvent percuter votre habitation et compliquer les secours. Bourg-lès-Valence n'a pas connu à ce jour de crues exceptionnelles. On évalue à 1 risque sur 100 qu'elles puissent se produire. Il faut donc prévenir ce risque.



2. L'esthétique urbaine

La clôture structure l'espace public et contribue à l'ambiance de la ville. Pour éviter une juxtaposition de "forteresses", le règlement encadre la construction des murs en limitant leur hauteur et leur longueur.

3. Lutter contre le réchauffement climatique

Lorsque vous occupez un petit terrain entouré de murs, vous vous exposez à des niveaux de température élevés. Les murs accumulent la chaleur, alors que la végétation la tempère. Le règlement préconise de végétaliser les murs de plantes grimpantes (et en plus ça peut sentir bon !). Il préconise aussi de privilégier le bois car il est inerte à la chaleur.

4. Favoriser la biodiversité

La biodiversité, c'est la diversité des espèces vivantes présentes dans un milieu. En ville, cette biodiversité est souvent pauvre mais elle existe. C'est pourquoi le règlement impose de maintenir des espaces en pleine terre, de planter des arbres et des haies, de végétaliser les murs et de créer des passages dans les clôtures pour faciliter le déplacement de la petite faune d'un jardin à l'autre.



“ Les clôtures des propriétés structurent l'architecture d'une ville. Elles sont le premier élément visible de la rue. C'est pourquoi, nous sommes très sensibles à l'attention portée à celles-ci. C'est la valorisation de notre patrimoine et de son identité. Si malheureusement nous déplorons la construction de murs non autorisés, parfois non crépis, de nombreux Bourcains réalisent de superbes projets qui allient esthétique, modernité et œuvrent pour favoriser la biodiversité. ”

Dominique Gential adjointe au maire en charge de l'urbanisme et de l'environnement



Le ski, c'est possible avec Bourg-lès-Valence Ski Montagne

Créée en 2004, Bourg-lès-Valence Ski Montagne (BSM) est rapidement devenue l'une des associations sportives majeures de notre Ville. Avec plus de 200 licenciés chaque saison, elle permet la pratique du ski alpin en loisir et en compétition, du free-style, du snowboard et s'inscrit aussi dans la démarche "ski-forme" avec une section "course à pied" et des cours de renforcement musculaire qui ont lieu toute l'année.

L'école de ski

L'école de ski est la section qui compte le plus grand nombre d'adhérents. Encadré par une quinzaine de moniteurs fédéraux et par des accompagnateurs, des parents le plus souvent, l'apprentissage du ski et du snowboard y est enseigné chaque mercredi et chaque samedi, de janvier à mars. Dès 6 ans et ouverts aux adultes qui veulent apprendre à skier ou progresser, les cours ont lieu à Lans-en-Vercors, station familiale et conviviale, idéale pour ce genre de pratique. En fin de saison, le passage des étoiles vient récompenser les participants selon leur niveau.

Un stage devait être organisé durant la première semaine de février. Malheureusement, il a dû être annulé en raison de la situation sanitaire.

La section compétition

Depuis sa création, le club engage régulièrement des compétiteurs encadrés par un moniteur de l'École du Ski Français titulaire du brevet d'état. Ce sont, pour le moment, les seuls qui ont pu goûter, cette saison, au joie de la glisse, les stations étant toujours fermées. Ils s'entraînent le samedi et les compétitions ont lieu le dimanche, au sein du Comité du Dauphiné.

Le "hors piste"

BSM est un pionnier en matière de "sport santé". Il a été l'un des premiers clubs de ski engagé dans le dispositif "ski-forme". Alliant préparation physique, renforcement musculaire et course à pied, et pas seulement durant la période hivernale, cette section est ouverte à toutes et à tous, notamment aux personnes désireuses de pratiquer une activité de mise ou remise en forme. Cette section s'investit chaque année dans l'organisation du semi-marathon de Bourg-lès-Valence.

En savoir +

Renseignements et inscriptions :

📞 04 75 59 54 47 ou 06 76 70 76 52

🌐 bourglesvalence-skimontagne.clubffs.fr

Le portrait — Célia Félix



Célia Félix participera prochainement aux championnats de France et aux championnats du Monde

A tout juste 19 ans, Célia Félix a déjà un beau palmarès

Célia Félix est une nageuse qui s'est forgée une belle réputation. Elle pratique la nage avec palmes qui regroupe plusieurs disciplines.

Originaire de Bourg-lès-Valence, Célia Félix, étudiante en 1^{ère} année de STAPS, est licenciée aux Marsouins de Valence. Depuis l'âge de dix ans, elle pratique la nage avec palmes et la nage bipalme. Pour elle, ce sport était d'abord une découverte, un sport complet qui allie le travail des jambes, des abdos et des fessiers. C'est également un sport qui permet de travailler différentes techniques de nages et qui renforce le cardio.

Avant de devenir une sportive de haut-niveau, Célia s'est beaucoup entraînée. Un an après avoir pris sa première licence, elle décide de s'inscrire en compétition et obtient immédiatement de bons résultats. D'abord championne régionale dans sa catégorie d'âge (12 ans), elle participe ensuite aux championnats de France. Elle devient alors championne de France en



catégorie junior (14 à 17 ans) deux années de suite et intègre l'équipe de France à 15 ans. Surclassée, elle passe en senior (catégorie adulte). Elle obtient une belle 3^e place aux championnats de France et participe aux championnats d'Europe malgré son jeune âge.

“J’ai essayé plusieurs sports avant de choisir la nage avec palmes. C’est un sport complet qui fait travailler à la fois le mental mais également le physique et qui mériterait d’être reconnu comme sport olympique.”

Aujourd’hui, Célia Félix s’entraîne près de 11h par semaine même si elle a dû s’adapter à la situation sanitaire. Elle confie : *“malgré la crise du Covid, les compétitions ont été reportées d’un an et restent d’actualité. Je continue à m’entraîner avec pour objectifs les championnats de France en mai prochain, puis les championnats du Monde en juillet”*. Dans ses disciplines de prédilection, il y a le 50 mètres et le 200 mètres monopalme. Elle pratique également le bipalme avec

un entraîneur et un préparateur physique dédié.

Quant à l’avenir, Célia est consciente que ce sport ne pourra malheureusement pas la faire vivre. Elle conclut : *“Ce sport n’est pas reconnu car ce n’est pas un sport olympique. Je souhaite participer aux World Games (l’équivalent des JO pour les sports non-olympiques) dans 2 ans puis me consacrer à mes études de kiné”*.

Expression du groupe majoritaire "ENGAGÉE"

Depuis le début du mandat, la majorité municipale déplore le comportement du groupe d'opposition qui agit en "petit procédurier" ...

Pour chaque prise de décision, c'est la même partition. L'opposition municipale nous demande multitude de documents administratifs pour justifier notre action.

Si le rôle d'un groupe d'élus n'appartenant pas à la majorité consiste bien à être vigilant, il n'en demeure pas moins que ce même groupe n'a pas vocation à ralentir le travail des agents municipaux.

A l'occasion des derniers conseils municipaux, l'opposition municipale a dressé, une nouvelle fois, une liste considérable de demandes de pièces justificatives, alourdissant ainsi le

quotidien des services déjà bien mobilisés.

Nous fournirons bien sur les documents demandés, mais nous voulons passer un message clair aux Bourcaines et aux Bourcains : pendant que quelques-uns s'occupent à polluer la machine administrative pour faire de la petite politique, les femmes et les hommes qui composent la majorité travaillent au service de notre ville !

En atteste la récente décision de Madame le Maire de reprendre directement la compétence sécurité sous sa responsabilité ou encore l'ambitieux plan commerces qui vise à soutenir les commerçants de façon proactive en 2021.

Marlène Mourier - Éliane Guillon - Aurélien Esprit - Dominique Gential - Geneviève Audibert - Grégoire Tafankejian - Audrey Renaud - Florian Reverdy - Danièle Payan - Philippe Gilles - Thierry Belle - Sophie Tanchon - Tanguy Gerland - Vincent Fugier - Agnès Lapeyre - Marhez Sellami - Stéphanie Marillat - Paolino Tola - Rachel Vaque - Manuel Jamakorzian - Chantal Billiet - Mamadou Diallo - Rosaline Aslanian-Habrard

Expression du groupe d'Opposition "Ensemble pour Bourg-lès-Valence"

Grave crise politique dans la majorité du Maire

Encore une mise à l'écart d'un adjoint spécialiste de la sécurité !

Le maire et son équipe ont voté au conseil municipal du 20 janvier le retrait des délégations du 4^{ème} adjoint, M. ROZO.

Nouvelle facture dispendieuse : 210 000 euros de frais de communication pour le Maire, au détriment de nos entreprises locales et associations.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille de notre collègue, M^{me} Blasco.

Wilfrid Pailhès - Christiane Ranc - Alexandre Pothain - Brigitte Bajard - Frédéric Tremblay
- Maria Carlomagno - Denis Cluzel - Marie-Hélène Miramont

Nécrologie **Olimpia Blasco, conseillère municipale déléguée au jumelage et aux Dames de Cœur**



C'est avec une profonde émotion que nous rendons hommage à Olimpia Blasco qui nous a quittés le 22 janvier dernier. Conseillère municipale depuis juillet, Olimpia était une femme d'engagement déléguée au jumelage et aux Dames de Cœur. Engagée dans le monde associatif, elle était une bénévole généreuse et dévouée au service des seniors. Également impliquée au sein du Comité de jumelage de Bourg-lès-Valence, Olimpia était investie pour faire rayonner Bourg-lès-Valence et promouvoir

l'image de notre ville. Aujourd'hui, c'est l'une des nôtres que nous pleurons. Olimpia va laisser un grand vide au sein de l'équipe municipale. À sa famille et à ses proches, nous présentons nos plus sincères condoléances. Le jeudi 28 janvier, jour de ses obsèques, les drapeaux de la Ville ont été mis en berne en signe de deuil et de reconnaissance. Elle a également reçu, à titre posthume, la médaille de la ville. Lors du conseil municipal du 24 février, Olimpia Blasco sera faite citoyenne d'honneur de la ville.

État civil

NAISSANCES

Tylia Diza Biousse, Mila Lopez Kaoulekian, Ezio Alcaraz, Kasim Guessouri,

Razane Ababsa, Afnane Asloun, Thobias Sautier, Isaïah Cokic

DÉCÈS

Marie-Françoise Buherne née Butty, Odette Clavel née Jourdan, Maurice Benoit, Eliane Meot, Josette Roux née Mucelon, Takouhie Kasparian née Benoudekian, Marc Deyres, Robert Mirault,

Jacquy Blache, Marcelle Dannenhauer, Kemal Erben, Yves Merlo, Aurore Djeranian née Gochgarian, Soubhi Tenekejian, Djilali Benzekhroufa, Suzanne Suchet née Tracol, Armand Dusset,

Henriette Soulier née Ruchon, Marie Arzac née Zinkgraf, Robert Soulas, Marie Manissalis, Marie Zahra née Xerri, André Moyon, André Coissieux, Josette Habrard.

La recette du mois



Madeleines d'Antan

Pour 30 madeleines

- Pour réussir de bonnes madeleines moelleuses, dans un saladier, **battez** les œufs entiers plus un jaune d'œuf avec le sucre.
- **Mélanguez** le tout jusqu'à ce que la pâte devienne très claire.
- **Incorporez** la farine très doucement, puis la levure, afin que la préparation soit lisse, puis **versez** le beurre fondu tout en remuant délicatement.
- **Laissez** reposer la pâte pendant 30 min avant d'en garnir les moules à madeleines.
- **Mettez** au four thermostat 170°C et laissez cuire jusqu'à une coloration brune (environ 10 min).
- **Démoulez** les madeleines et **badigeonnez**-les avec du chocolat fondu ou de la confiture selon votre goût.

Ingrédients

- 4 oeufs entiers
- 1 jaune d'oeuf
- 180 gr de sucre semoule
- 210 gr de farine
- 180 gr de beurre fondu
- 1 cuillère à café de levure

Régalez-vous !



Une recette du traiteur
Les Saveurs des Chabaneries
créée par **Martine Imbert**.



3^e EDITION

LEZ'

ARTS BOURCAINS

TOUS LES DIMANCHES

DE FEVRIER 2021

LES BOURCAINS ONT DU TALENT

EXPOS

VIRTUELLES



VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE

PEINTURES PHOTOS

SCULPTURES DESSINS

- VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE -